leurs paroissiens ette décision pour pour le Souverain se faire en aucun ra au moins deux

rembre 1883, j'ai paratrice. Je la grâces et induldiocèse tous les les communautés, aires et colléges, les personnes qui

r Labrecque, dirès ma circulaire ui ont enregistré in de chaque antis simplement le le dernier envoi. ne doit pas être

ce de mon sincère pour l'année qui

HEREAU,

I. DE QUÉBEC.